

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 07 juin 2012

Membres présents : Mmes BEZANÇON, BUTHOD-RUFFIER, CABANTOUS, FERNANDES, MM. HAPP, JUIGNÉ, PAPINAUD, THOMAS, VANRYCKEGHEM

Membres absents : Melle MASOLINI et M. TAILLMITE excusés

Secrétaire de séance : Mme Corinne CABANTOUS

- Le conseil municipal confirme à l'unanimité, sa demande d'adhésion à la Communauté de Communes du Sénonais à la date du 1^{er} janvier 2014. Il approuve les statuts et demande à la CCS de délibérer sur cette adhésion dans un délai de 3 mois à compter de la réception de cette demande d'extension.
- Afin de palier l'absence de prise en charge des frais de déplacement du personnel depuis le 01/01/2012, par les organisme formateurs, le conseil décide qu'ils seront supportés par la commune, pour toute formation préalablement autorisée, sur la base du barème des indemnités kilométriques en vigueur.
- Le conseil décide d'étendre la procédure de télétransmission aux documents budgétaires et autorise le Maire à signer la convention avec le Préfet de l'Yonne dans ce sens.
- Diverses demandes de subventions sont arrivées en Mairie. Le conseil accorde la somme de 50 € à l'association « Vaincre la mucoviscidose » dans le cadre des Virades de Saint Clément le 30 septembre 2012, et alloue 1 250 € à la coopérative scolaire de Voisines, pour aider au financement de la classe découverte prévue en février 2013, à laquelle une vingtaine d'élèves de Fontaine devraient participer.
- Diverses modifications de crédits sont votées sur le budget principal 2012.

Questions diverses :

- L'opération « Cœur de villages plus » avance doucement. Plusieurs études supplémentaires ont du être réalisées préalablement au dépôt du dossier de permis de construire : relevés topographiques, diagnostics amiante, plomb,...
- Suite à l'enquête réalisée par les élèves de BTS « aménagements paysagers », de l'école d'horticulture et du paysage de Gron, sur l'aménagement de la place du village, plusieurs projets ont été soumis à la commune. Les supports devraient parvenir prochainement.
- M. le Maire est chargé d'adresser un courrier au Président du FC Fontaine, lui rappelant les conditions d'utilisation du bâtiment multiactivités, qui demeure propriété de la commune. En cas d'occupation en dehors de l'usage habituel, il convient de solliciter l'autorisation en Mairie.
- Les élus se mobilisent pour l'organisation du feu de la Saint Jean le 16 juin et pour la soirée du 13 juillet.
- L'allumage par détection des lampadaires dans le lotissement « Les Ménardes » est abandonné.

FONTAINE-LA-GAILLARDE, le 08/06/2012
Le Maire, Jack JUIGNÉ